

Document pour le cas d'urgence

En cas d'urgence les époux ou partenaires doivent ...

être au courant de:

- actifs et propriété
- numéros de comptes et mots de passe
- financement du ménage commun
- relations d'affaires du partenaire
- règlement de la succession souhaitée
- directives anticipées du patient / accompagnement de fin de vie
- annonce mortuaire et souhaits pour les funérailles

ont accès:

- aux numéros de comptes et mots de passe
- à un compte individuel indépendant
- aux documents importants

Informations et documents qui nous sont utiles en cas d'urgence

Notre Famille	Natel
Numéro et pin	• • •

Personne de confiance	Noms, adresses, numéros de téléphones
1. Personne de contact/Personne de confiance	

Personnel et familial	Noms, adresses, numéros de téléphones importants
Proche	
Amis	
Voisins	

Employeur	Noms, adresses, numéros de téléphones
Homme	
Femme	

Concernant les enfants	Noms, adresses, numéros de téléphones
Propositions pour 2 gardes d'enfants	1. 2.
Jardin d'enfants	
Ecoles	
Babysitter	
Maman de jour / crèche	
Entreprise formatrice	

Informations médicales	Noms, adresses, numéros de téléphones
Médecin de famille	
Pédiatre	
Dentiste	
Soins à domicile / AFAS	

Assurance maladie	
Allergies	
Directives anticipées du patient	lieu de conservation

Finances	Adresse de la banque, numéros de comptes, procurations, cartes-Pins, Données d'accès e-banking
Compte courant de l'exploitation Carte bancaire	
Compte bancaire de l'homme Carte bancaire	
Compte bancaire de la femme Carte bancaire	
Compte postal Postcard	
Trésor Clef	
Cartes de crédit	Lieu de conservation

Remarques: Lors d'un décès, les institutions financières bloquent tous les comptes qui sont au nom de la personne décédée, les comptes communs également. Uniquement les paiements réguliers qui se faisaient à partir du compte avant seront encore pris en compte. Pour tout autre paiement devra être validé par le conseiller bancaire. Exception : comptes à signature individuelle

Exploitations	Noms, adresses, numéros de téléphones
Bailleur à ferme	Exploitation
Bailleur à ferme	Parcelle

Contrat de vente	lieu de conservation
Comptable Fiduciaire	
Plans de propriété Inventaire des surfaces Bâtiments	lieu de conservation
Dépanneur	

Ordinateurs/Internet	Login, mots de passes, adresses internet
Ordinateurs	
Compte mail	
Agate/BDTA	
Programme de comptabilité	
Bétail laitier	
Porcs	
Volailles	

Assurances	Lieu de conservation de la police d'assurance, adresses, numéros de téléphones
No AVS	Homme Femme

Caisse de pension	
Assurances maladie et accident	
Assurance indemnités journalières en cas de maladie	
Assurances complémentaires	
Assurance vie	
Responsabilité civile d'exploitation	

Informations importantes	Lieu de conservation
Testament	
Contrat de mariage	
Pacte successoral	
Passeport, carte d'identité	
Acte d'origine	

Biens	Documents
Biens propres de l'homme	
Biens propres de la femme	

Donation	A qui: quoi:
Avance d'hoirie	Qui: quoi:

Contrats	Dépôt
Contrat de livraison	Quantité Partenaire
Contrat d'élevage	Quantité
Contrat d'exploitation (écologie)	Parcelle
Servitudes (conduites, droit de passage, droit de construction etc.)	
Contrat de crédit/ prêt	Montant

Installations de l'exploitation/maison	Noms, adresses, numéros de téléphones
Chauffage	
Sanitaire	
Electricité	

Appartenance aux sociétés	associations, coopératives etc.

Machines/véhicules	Propriétaires, manuels d'utilisation, clefs
Machine Lieu de conservation	Manuels d'utilisation Clef
Co-propriété de machines	Machine: Lieu: Part:
Carte grise Certificat d'assurance	lieu de conservation

Réparation	
------------	--

A été actualisé pour la dernière fois le

Attention aux données
confidentielles !

Autres documents

Indications à l'attention de mes proches en cas de décès

Numéro de commande Bs0316f/2012
Agriexpert, Laurstr. 10, 5201 Brugg, tél. 056 462 51 11, info@agriexpert.ch

Directives anticipées du patient

Les directives anticipées permettent aussi aux médecins de prendre plus facilement des décisions difficiles tout en évitant aux proches de devoir se poser la question de savoir ce qu'aurait voulu la personne accidentée.

- Volonté juridiquement contraignante
- devrait être actualisé régulièrement

Fédération des médecins suisses
(version courte ou détaillée)

http://www.fmh.ch/fr/services/directives_anticipees.html

A commander à l'aide d'une enveloppe préaffranchie à :

FMH Fédération des médecins suisses
«Directives anticipées»
Postfach 300
3000 Berne 15

Penses-bêtes et articles de journaux

<http://www.paysannes.ch/femme-homme/>